

Les prêtres de L'île Madame

En 1790 la Révolution exige des prêtres qu'ils prêtent serment à la "Constitution civile du clergé" qui tend, entre autre, à séparer l'Église de France de Rome (l'évêque, comme les prêtres, étant élu et ne pouvant que signifier au Pape son élection). En 1791, l'Etat considère comme suspect tous les non-jureurs et en 1792 il prévoit leur déportation à la Guyane. De plusieurs départements, on achemine vers le port de Rochefort 829 prêtres et religieux réfractaires. Bien qu'ils ne soient pas toujours maltraités sur leur passage, les conditions du voyage sont déjà pénibles et cependant, malgré les possibilités qui leur sont parfois offertes, aucun ne s'échappe. Arrivés à Rochefort, sur la Charente, et après un certain temps de détention, on les embarque sur deux navires « négriers » ayant servi pour la traite des esclaves, utilisés comme "pontons. Mais pour les prêtres, les conditions sont encore plus affreuses qu'elles ne l'étaient pour les esclaves, car il ne s'agit plus seulement de "marchandise" humaine à conserver, mais d'ennemis à éliminer. Quant à la déportation vers la Guyane, personne ne l'envisage sérieusement, car le blocus des côtes par les Anglais la rend très difficile. On se contente donc de jeter l'ancre au large de l'estuaire de la Charente près de l'île d'Aix et c'est là que resteront les deux pontons. Les conditions sont intenable : entassement, nourriture infecte, habits pleins de poux, épidémie de typhus, interdiction de parler latin et même de prier. Aux moqueries et mauvais traitements, ces martyrs n'opposent aucune parole de malédiction, mais répondent par le pardon et la prière pour le pays et leurs bourreaux. Le bilan est de 547 morts. L'épreuve aura duré du 11 avril 1794 au 12 avril 1795. Le 1er octobre 1995 Jean Paul II en béatifie 64, les seuls pour lesquels il y a des témoignages.

TRANSPORT EN CAR

1) CAR au départ d'USSEL

- ▶ 6h30 USSEL Gare
- ▶ 7h00 EGLÉTONS La Poste
- ▶ 7h15 Gare de CORREZE Restaurant. Les Bruyères
- ▶ 8h00 BRIVE. Parking Carrefour

2) CAR au départ de ST PRIVAT

- ▶ 6h30 SAINT PRIVAT La Place
- ▶ 6h 50 ARGENTAT La Poste
- ▶ 7h20 TULLE Parking Médiathèque
- ▶ 8h00 BRIVE. Parking Carrefour

3) CAR au départ de BRIVE

- ▶ Rendez-vous à 7h45 BRIVE. Parking Carrefour
- ▶ Départ à 8h00 BRIVE. Parking Carrefour

Dimanche 6 : arrivée à Brive 18h, Ussel et Saint Privat 19h30

PROGRAMME

Samedi 5 mai : 12h30 : Pique-nique
au Port des Barques, en face de l'île Madame.

Après-midi : Pèlerinage jusqu'à la croix de galet, tombe des prêtres sur l'île, par la « passe aux bœufs », et messe. A 18h, installation, dîner et nuit à Saintes

20h30 : conférence sur la déportation et le martyr des prêtres à Rochefort sous la Terreur, par l'abbé Yves Blomme.

Veillée pour les jeunes, évocation des prêtres martyrs

Dimanche 6 mai : le matin, visite de l'amphithéâtre gallo-romain, la basilique Saint Eutrope, l'abbaye aux Dames, puis messe à 11h à la cathédrale Saint Pierre.

Repas pour tous à la Maison diocésaine, et retour en car.

PRIX DU SEJOUR : DEUX FORMULES :

1° pour les mineurs :

Sous préau (ou sous sa tente), douches accessibles ; Transport, petit déjeuner et déjeuner du dimanche compris (prévoir les deux pique-niques du samedi : 50 €
A partir du 2° enfant d'une même famille : 40 €
En option, le dîner du samedi soir : 11 €
En option, supplément si nuit à l'hôtel : 33 €

2° pour les majeurs :

- a) **Sous préau (ou sous sa tente),** douches accessibles ; Transport, petit déjeuner et déjeuner du dimanche compris (prévoir les deux pique-niques du samedi : 50 €
Participation frais généraux du pèlerinage : 10 €
En option, le dîner du samedi soir : 12 €
- b) **A l'hôtel,** transport, petit déjeuner et déjeuner du dimanche compris (prévoir les deux pique-niques du samedi : 83 €
Participation frais généraux du pèlerinage : 10 €
En option, le dîner du samedi soir : 11 €
supp chambre indiv. (dans la limite des places disp.) 35 €

Le prix du séjour comprend l'assurance de responsabilité civile, l'« Assistance rapatriement » et une assurance individuelle-accident.

D'autres informations seront transmises en avril : effets à emporter, les adresses et téléphones de nos hébergements, la liste des participants. Prévoir une carte nationale d'identité en cours de validité

Dépliant d'inscription à remplir recto - verso :

Je soussigné(e).....

adresse

Tél.....Portable.....

E mail

m'inscris avec

ou : inscrit mon fils – ma fille

au pèlerinage des familles organisé par le diocèse de Tulle à L'île Madame les 5 et 6 mai 2018.

Ci-joint mon règlement à l'ordre du Service dioc. des pèlerinages soit :

tarif mineur sous tente 50 € (40 2° enfant) soit : €

Tarif mineur à l'hôtel 83 € (+ 73 2° enfant), soit : €

tarif majeurs sous préau, (50 + 10 = 60 €) soit : €

tarif majeurs en hôtel (83 + 10 = 93 €), soit : €

Option dîner du samedi soir (11 € / pers), soit : €

Suppl(s) chambre simple, (35 € / pers) soit : €

Je participe à la caisse de solidarité, soit : €

Total pour.....adulte(s) et mineur(s) : €

Ou acompte de 100 € (solde à verser au 5 avril 2018)

Je demande à bénéficier de la caisse de solidarité
(*contacter le Service des pèlerinages*, 05 55 87 93 01)

Fait à le

Signature

Pour les mineurs non accompagnés des parents :

Je donne autorisation d'intervention chirurgicale en cas d'urgence après avis exprès du médecin.

Signature des parents

 à découper et renvoyer d'ici le 4 avril 2018

Le bienheureux Jacques Lombardie

est né en 1737 à Limoges ; il fut curé de Saint-Hilaire-Foissac, en Corrèze actuellement. En 1780, il avait succédé à son frère Pierre à la tête de cette paroisse relevant, à l'époque, du diocèse de Limoges.

A la Révolution, ayant refusé de prêter le serment à la Constitution Civile du Clergé, il fut arrêté comme réfractaire à la loi et fut transféré, comme beaucoup de ses confrères, à Rochefort, pour être déporté en Guyane. Le Blocus continental des ports et côtes françaises établi par la marine anglaise contrecarra ce projet. Au total, 829 prêtres furent alors entassés dans deux anciens navires négriers, « **Les Deux-Associés** » et le « **Washington** ». Lui-même, sur « **Les Deux-Associés** », souffrit des maux sans nombre et y mourut le 22 juillet 1794, âgé de 57 ans. Il fut enterré sur l'île d'Aix, voisine de l'île Madame.

« *Il en était venu au point de n'avoir absolument que la peau collée sur les os (...) et cependant, en cet état vraiment digne de compassion, il souriait à tous ceux qui l'approchaient, et accueillait de la meilleure grâce toutes les bonnes pensées qu'on lui suggérait* », affirme la relation de Labiche de Reignefort, un de ses confrères témoin et participant de son martyre.

Il fut béatifié le 1er octobre 1995 par Jean-Paul II, avec 63 autres prêtres de ses compagnons martyrs.

PERSONNE À PREVENIR

(En cas de nécessité urgente au cours du pèlerinage)

M. ou Mme :

Indiquer : nom, prénom et lien de parenté ou voisin, ami

Adresse complète :

Téléphone sur lequel la personne est joignable

durant le pèlerinage :

Bulletin d'inscription, à renvoyer **bien complété, merci !** Dès que possible (**inscriptions retenues par ordre d'arrivée**), et d'ici le **4 avril 2018**, à :

Abbé Louis Brossollet

Service diocésain des pèlerinages,

52 Place Couloumy -19600 Saint Pantaléon

Tél : 05 55 87 93 01 Portable : 06 71 46 07 46

e-mail : pelerinagestulle@orange.fr

ANNULATION : Prévenir dès que possible, merci !

un mois avant le départ, seront retenus **10 €** par personne (frais de dossier), y compris pour les mineurs.



La croix de galet, tombe des prêtres sur l'île Madame

Association diocésaine de Tulle, Service des pèlerinages

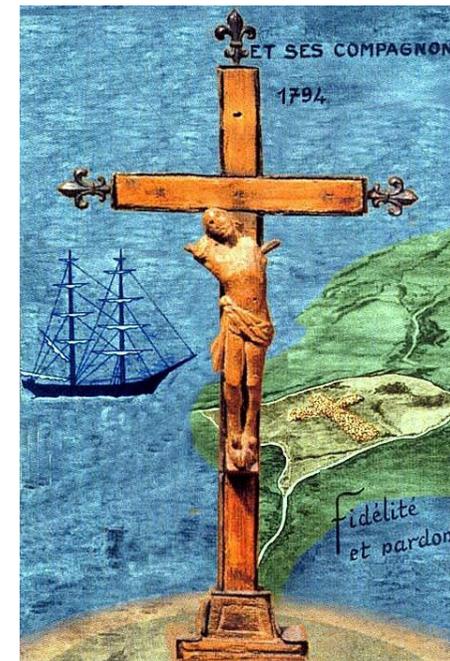
21 Avenue de la Bastille, BP 79, 19002 TULLE Cedex - Association sans but lucratif représentée par l'abbé Louis BROSSOLLET, directeur des pèlerinages. Elle est immatriculée au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours sous le N° IM019120003

La garantie financière est prise auprès de la société Atradius, N° de contrat 556822. Pèlerinage effectué selon les conditions générales de vente, arrêté du 23/12/2009 pris en application de la Loi N°2009-888 du 22 juillet 2009, fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de pèlerinages.

Le pèlerinage, ouvert à tous les Corrèziens, à leurs parents et amis, vous propose un programme ; **toute initiative prise en dehors du programme n'est pas couverte par notre assurance.**

Pèlerinage à l'Île Madame avec Mgr Francis Bestion

*à la rencontre du
bienheureux Jacques Lombardie
et des prêtres martyrs
des Pontons de Rochefort*



*Pour tous, de 7 à 77 ans !
du samedi 5 au
dimanche 6 mai 2018*



*Service des
pèlerinages*